

SNETAA - EIL ACADEMIE DE PARIS

Pourquoi le Snetaa a signé le protocole de discussions !

Tout d'abord, rappelons qu'il ne s'agit **QUE** d'un protocole de discussions et non pas d'un protocole d'accord ; la position du Snetaa sur le bac pro 3 ans n'a pas varié.

Le passage au bac pro 3 ans voulu par le Ministre Darcos faisait peser une double menace, sur le corps des PLP et sur les élèves les plus en difficulté. En effet, à partir du moment où l'accès au Bac Pro ne se distingue plus des modes d'accès des autres filières, et où, par ailleurs, le ministère abandonne les diplômes de niveau V, la spécificité de la voie professionnelle disparaît.

A partir de ce constat, plus rien ne justifie donc le maintien du corps des PLP. Rappel : les PLP n'existent que parce que qu'ils font un travail différent, dans des structures différentes.

C'était donc à coup sûr la marche vers la création d'un corps unique de Professeurs du second degré. Rappelons que ce projet de créer un corps unique de professeurs est depuis longtemps dans les cartons du Ministère...

La seconde menace pesait sur les élèves les plus en difficultés, menacés d'être évincés des lycées professionnels (devenus lycées polytechnologiques) et réorientés vers l'apprentissage pour l'acquisition du CAP, donc exclus de l'Ecole de la République.

Le Snetaa n'a accepté ces discussions avec le Ministère que parce que ce dernier s'est engagé **à maintenir et à revaloriser la voie professionnelle**. C'est donc bien le Ministère qui est revenu sur ses positions et non pas le Snetaa.

- nous avons obtenu l'assurance du maintien de la voie professionnelle et du corps des PLP.
- nous avons obtenu la suspension de la première note adressée aux Recteurs et la rédaction d'une nouvelle note qui ouvre une période de 20 mois de consultations.
- nous avons obtenu la garantie du maintien des formations et diplômes de niveau V (CAP-BEP) et des passerelles entre ces formations et celles de niveau IV.
- nous avons obtenu un accord de principe sur la mise en place de formations de niveau III en lycée professionnel (BTS, voire licence professionnelle) et nous sommes en train de négocier pour que les PLP puissent statutairement enseigner dans ces classes de niveau III).
- nous sommes en discussion pour qu'une égalité de traitement soit accordée aux PLP par rapport aux autres enseignants du 2nd degré.

Voilà pour l'essentiel ; pour ce qui est de la situation dans l'académie nous avons été reçus le 12 décembre, le 11 janvier en intersyndicale, le 18 janvier seuls. Nous avons doré et déjà porté les revendications des collègues et obtenu certains résultats. Nous serons reçus de nouveau le 20 février dans le cadre du protocole de discussions.

Martine CARROUEE
Secrétaire Académique

FEVRIER 2008
NUMERO 17

SOMMAIRE

- | | |
|--------|--|
| Page 1 | Protocole de discussions : Pourquoi il fallait signer |
| Page 2 | Déclaration sur le Bac pro 3 -
Audience 11 janvier
Calendrier syndical |
| Page 3 | Fiche accès Hors Classe à retourner |
| Page 4 | Calendrier Gestion des Personnels -
Déclaration pour la hors classe |



DECLARATION du SNETAA e.i.L Audience du 11 janvier 2008

Le Snetaa Paris vous remercie M. Le Directeur de nous recevoir tous comme il avait été convenu le 12 décembre. Car même si le Snetaa e.i.L, syndicat majoritaire de l'enseignement professionnel, a signé le protocole de discussions avec le Ministre de l'Education Nationale, le Snetaa Paris n'en reste pas moins très vigilant sur la suite des événements au niveau académique.

Ainsi, depuis notre dernière audience intersyndicale, la note ministérielle du 29 octobre, qui avait suscité notre indignation à tous, a été suspendue, et la nouvelle note du 18 décembre semblait permettre ainsi de marquer une « pause » dans la tourmente de la réforme des bac pro 3 ans, qui elle, reste apparemment prévue pour la rentrée 2009.

Cette « pause » nous semblait être placée sous le signe de la discussion et de la concertation sur les modalités de la rentrée 2008. Ce devait être pour nous l'assurance que la carte scolaire en préparation ne devait pas mettre en oeuvre le BacPro 3 (n'oublions pas qu'il reste donc un dispositif dérogatoire et expérimental et sur la base du « volontariat », comme il me semble vous nous l'aviez dit le 12 décembre autour de cette table).

Par ailleurs, le Ministre s'engage à la mise en oeuvre du parcours diplômant que nous revendiquons. Il insiste sur l'acquisition minimum du niveau V de formation et il cite clairement le CAP et BEP.

Or, d'après les documents que nous venons seulement d'avoir, quelle n'est pas notre surprise de voir que de 9 bac pro 3 ans actuels sur Paris, il en est prévu 28 de plus à la rentrée 2008, soit une augmentation de 311% !!! Est-ce là votre réponse, Monsieur le Directeur, à la nouvelle note ministérielle du 18 décembre ?

En tout état de cause, nous contestons cette mise en oeuvre sur l'Académie (car elle est lourde de conséquences...) **et nous vous demandons de revoir au plus vite ces propositions, au risque d'accroître le mécontentement - qui n'a cessé d'être - des collègues de LP, de nos élèves et de leurs parents.**

CALENDRIER SYNDICAL du SNETAA e.i.L de l'Académie de PARIS

Pour mémoire : le SNETAA e.i.L avait saisi en 2003 le Conseil d'Etat qui avait fait annuler la circulaire ministérielle sur l'expérimentation du Bac pro 3 ans...

12 décembre 2007, 11 janvier, 18 janvier 2008 : AUDIENCES au RECTORAT

Lettre aux parents

Pétition contre la généralisation du bac pro 3 ans

24 janvier Action intersyndicale Créteil Paris Versailles

30 janvier rassemblement devant le ministère

Communiqué de l'intersyndicale contre la généralisation du Bac pro 3 ans et les suppressions de sections de niveau V -CGT EducAction, SNFOLC, SNETAA-EIL, SUD Education (Créteil), CNT, SGEN-CFDT (Créteil), CNGA-CFE-CGC (Créteil), SUNDEP, SNPEFP-CGT, SNALC (Créteil - Paris) suite au rassemblement du 30 janvier

Prochaine audience au Rectorat : le 20 février, dans le cadre du protocole de discussions

Le SNETAA e.i.L continue à faire valoir ses revendications, tant dans l'intérêt des personnels que dans celui des élèves de la voie professionnelle. CONTACTEZ LE SNETAA EIL.

Pour de plus amples informations, consultez la page spéciale Bac pro 3 ans sur notre site
<http://www.snetaa-paris.com>



ACCES A LA HORS CLASSE PLP

FICHE SYNDICALE

A RETOURNER AU SECRÉTARIAT ACADEMIQUE : 21 bis rue du Simplon, 75018 PARIS
snetaa.paris@gmail.com

NOM : Spécialité :
Prénom : Date de naissance :
Adresse mail

Adresse :
.....
.....

Etablissement d'exercice :
.....
..... Code :

Eléments de calcul de votre barème

Note sur 100

Echelon au 31 12 2007..... Depuis le (date de la dernière promotion)

accès au grand choix oui non

accès au choix oui non*

Grâce à l'action syndicale du SNETAA e.i.l, l'avis des chefs d'établissements et des Inspecteurs n'est pas "barémés". Les critères retenus tiennent compte essentiellement de la note sur 100 (pédagogique et administrative) et de l'ancienneté.
Lire la lettre au Directeur d'Académie page 4

Il est important d'accompagner cette fiche syndicale, remplie avec précision, de la copie de **toutes** les pièces justificatives attestant de votre situation administrative **ainsi que** des éléments complémentaires.

Pour être défendu(e) efficacement par les élu(e)s du SNETAA, et pour assurer une égalité de traitement en fonction des barèmes arrêtés, nous devons disposer de l'intégralité des éléments, pour éviter l'arbitraire que nous combattons, en CAPA.

Les commissaires paritaires

*rayez les mentions inutiles

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS ET MEME PLUS
SUR LE SITE DU SNETAA EIL - ACADEMIE DE PARIS :
<http://snetaa-paris.com>
adresse électronique : snetaa.paris@gmail.com**



**CALENDRIER
GESTION DES PERSONNELS**

- 29 janvier** Groupe de travail barèmes mouvement interacadémique
- 21 février** Groupe de travail Postes adaptés
- 18 mars** **CAPA hors classe (pensez à renvoyer votre fiche syndicale)**
- 13 mai** Groupe de travail postes spé et priorités médicales
- 23 mai** Groupe de travail mouvement INTRA

**CONTACTEZ VOS COMMISSAIRES
PARITAIRES**

**Martine CARROUEE, Claudie FOULQUIER, Michel BRUGEILLES,
Michel BALIC, René DUBOCAGE, André TRIQUET**

**DECLARATION DU SNETAA e.i.L
pour la promotion Hors Classe**

Paris, le 12 novembre 2007

Monsieur le Directeur de l'Académie de Paris,

Après concertation avec les autres organisations syndicales, je suis chargée de vous adresser nos conclusions :

En matière d'accès à la Hors Classe, le SNETAA e.i.L, le SNFOLC et le SDEN-CGT tiennent à exprimer leur désaccord avec les modifications que vous souhaitez introduire.

Vous proposez d'ajouter au barème des points tenant compte des avis des chefs d'établissement et des IEN. Ce système injuste ajoute des principes d'exclusion, des modules arbitraires, et des jugements différenciés que nous ne pouvons accepter.

Nos syndicats demandent le retour à un barème fondé sur l'ancienneté de service.

Nous réitérons notre demande d'abandon tant des promotions hors-barème, que de l'exclusion des collègues faisant l'objet d'un avis défavorable. dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur de l'Académie de Paris, l'expression de notre considération.

Martine CARROUEE

**AVANCEMENT D'ECHELON :
barème du dernier promu
(CAPA du 10 décembre 2007)**

Echelons	Grand choix	choix
du 4e au 5e	73	
du 5e au 6e	75,5	72,2
du 6e au 7e	79,5	75,2
du 7e au 8e	82,6	78,2
du 8e au 9e	84,9	82,9
du 9e au 10e	88	85
du 10e au 11e	91,5	88,3